PROJET EDUCATIF

de
L'Accueil de Loisirs Municipal
De SAINT VULBAS

Mairie de Saint Vulbas
Espace Charles de Gaulle
403, rue Claires Fontaines
01150 Saint Vulbas
Tel : 04 74 61 52 09

INTRODUCTION

La commune de Saint Vulbas est localisée au cœur du parc industriel de la Plaine de l'Ain qui est proche de la centrale nucléaire du Bugey à cinquante kilomètres de Lyon.

Saint Vulbas est intégrée dans la communauté de commune de la Plaine de L'Ain.
Elle comptabilise près de 1200 habitants répartis sur la commune de Saint Vulbas et de ses deux hameaux : Marcilleux et les Gaboureaux.

Les données socio-économiques indiquées par l'INSEE et la CAF démontrent une activité professionnelle importante des familles. Pour répondre aux besoins de garde de ces dernières, la municipalité a créé en 1997 l'Accueil de Loisirs de Saint Vulbas.

OBJECTIFS EDUCATIFS

- **Permettre un accueil de loisirs qui réponde aux besoins et aux attentes des familles, du jeune et de l'enfant.**
  - Être toujours à l'écoute et disponible pour les familles, l'enfant/le jeune.
  - Identifier le centre comme un élément important faisant partie de la vie de l'enfant/du jeune.
  - Ouvrir l'accueil aux enfants âgés de 3ans (scolarisés) à 17 ans.
  - Rendre accessible les locaux aux enfants porteurs de handicap.

- **Donner la possibilité à l'enfant/ au jeune d'être acteur de ses séjours.**
  - Placer l'enfant/ le jeune au cœur des animations pour qu'il découvre de multiples horizons.
  - Donner le libre choix à l'enfant/ au jeune pour qu'il puisse affirmer son opinion.
  - Tout faire pour que l'enfant/ le jeune participe activement aux temps forts des journées du centre.

- **Valoriser l'enfant/le jeune en l'aidant à acquérir une certaine autonomie.**
  - Transmettre à l'enfant/au jeune des valeurs qui lui permettront de devenir un adulte/ un citoyen éclairé.
  - Accompagner l'enfant/ le jeune dans une démarche de progression
  - Mettre en place des activités diverses et variées pour susciter la curiosité de l'enfant/du jeune.

- **Sensibiliser les acteurs en lien avec l'accueil de loisirs pour un accueil sécurisé et sécurisant.**
  - Garder le lien avec les familles pour que l'enfant/le jeune soit accueilli dans les meilleures conditions.
  - Sensibiliser l'équipe d'animation sur l'importance de l'accueil de mineurs.
  - Faire intervenir les différentes personnes s'occupant de la sécurité pour que l'accueil de loisirs soit dans les normes requises par la PMI et la SDJES.

- **Véhiculer une démarche pédagogique dans les loisirs de l'enfant/du jeune.**
  - Proposer des activités encadrées pendant le temps périscolaire
  - Aménager des zones de jeux propices à la réflexion et à la socialisation.
  - Favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire pour une correspondance entre les différentes institutions.
  - Echanger avec les partenaires socio-éducatifs pour faire un lien par rapport aux familles et aux enfants/jeunes.
  - Ouvrir le partenariat avec d'autres structures accueillant du public.

- **Transmettre l'envie du jeu à l'équipe d'animation**
  - Animer les réunions d'équipe de façon ludique
  - Proposer des temps forts où les animateurs peuvent se déguiser.
  - Fournir du matériel adapté aux animateurs pour qu'ils puissent faire de bonnes sensibilisations.

- **Accentuer la participation des familles au sein de l'accueil de loisirs**
  - Elargir la communication avec les familles
  - Organiser des temps informels pour mieux connaître les parents.
  - Impliquer les familles dans la vie du centre

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Le centre propose les services suivants :

  - Un accueil pendant les vacances scolaires, excepté la période de Noël et 3 semaines d'août.
    Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 avec accueils et départs échelonnés.

  - Un accueil périscolaire tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis
    le matin de 7h30 à 8h30 , *cependant, l'accueil au centre se fait jusqu'à 8h10.*
    le soir de 16h05 à 18h30 .
    Un accueil extrascolaire le mercredi de 7h30 à 18h00.

- La capacité d'accueil maximale de la structure est de 156 enfants.

  - Les enfants sont regroupés par catégories d'âges pour répondre à leurs besoins psychologiques et physiologiques.

- Effectif prévisionnel par jour :

  - Vacances scolaires : 90 enfants
  - Périscolaire : matin : 60 enfants
    soir 120 enfants
  - Mercredi : 70 enfants

LOCAUX

L'accueil de loisirs se situe au 1500, rue Claires Fontaines 01150 Saint-Vulbas.

La municipalité met à disposition de l'ALSH les locaux suivants :

- L'ALSH se compose comme suit :
  - Le secteur – 6 ans avec 3 salles d'activités dont une salle servant de couchette les mercredis et vacances scolaires.
  - Le secteur + 6 ans avec 4 salles d'activités
  - Des blocs sanitaires adaptés aux tranches d'âge
  - Une cuisine pour les ateliers.

- Un terrain clos attenant à l'ALSH comportant une structure de jeux adaptée à l'âge des enfants.

- Des structures sportives pour l'initiation aux sports.
  - Un mur d'escalade intérieur
  - Des terrains de tennis intérieurs et extérieurs
  - Un boulodrome
  - Un gymnase

- Un accès à la médiathèque municipale

- Des salles d'activités annexes au centre

- Un restaurant scolaire où intervient le personnel communal qualifié.

EQUIPEMENT DE L'ALSH

- Une table de tennis de table.
- Deux baby-foot.
- Des jeux de société.
- Deux billards
- Une cuisine équipée.
- Deux ordinateurs avec une connexion internet.
- Du matériel pédagogique pour les arts plastiques, les activités manuelles et sportives.

PERSONNEL

- Un directeur titulaire du BAFD.
- Un directeur adjoint (titulaire du BAFD)
- Un nombre d'animateurs correspondant aux quotas d'encadrement fixés par la SDJES : Soit un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
  Pour le périscolaire : 1 pour 10 pour les moins de 6 ans - 1 pour 14 pour les plus de 6 ans.
  Nous veillerons également aux quotas d'encadrement des animateurs qualifiés à savoir
  50% d'animateurs qualifiés
  30%d'animateurs stagiaires
  20% d'animateurs non qualifiés.
  Les animateurs seront recrutés au grade d'agent d'animation de la Fonction Publique Territoriale.

- L'équipe d'animation (directeur et animateurs) rédigera un projet pédagogique qui sera consultable par l'organisateur et les familles.

- Des intervenants spécialisés et diplômés seront recrutés pour les activités sportives et culturelles spécifiques.

- Mise à disposition par la mairie du personnel de cantine pour les mercredis midis et les vacances scolaires.

- Une entreprise de nettoyage pour l'entretien des locaux.

RESTAURATION

La restauration, en liaison chaude, sera assurée par l'équipe de restauration de la MAPA.
Les repas seront servis au restaurant scolaire municipal qui est aux normes des règles d'hygiène et de sécurité des services sanitaires.
Le personnel du restaurant collectif suivra une formation à l'hygiène et à l'HACCP.
L'équipe d'animation participera activement à ce temps méridien. Chaque animateur est responsable de sa table et veille au bon fonctionnement du repas.

MODALITES TARIFAIRES

Les tarifs à la journée et à la demi-journée avec ou sans repas seront fixés par délibération municipale.

De ces tarifs seront déduits, à l'inscription, après signature d'une convention avec les différents organismes partenaires :

- La prestation de service de la CAF pour les personnes relevant du régime général.
- Le montant des aides aux vacances aux familles par la CAF
- Les familles résidant la commune pourront bénéficier de l'aide du CCAS.

Fait le : 02 août 2019.
Mis en application le 02 septembre 2019

M. Le Maire

MAIRIE DE SAINT-VULBAS (AIN)

Marcel JACQUIN

L'Alsh bénéficie du soutien financier de la CAF